|  |
| --- |
| **Annexe 21 : PPCI** |

En fonction du niveau atteint par la seine, l’EPML engagera les actions nécessaires à la protection de son patrimoine architectural et culturel des effets d’une inondation majeure. Dans ce cadre, l’EPML demandera au Titulaire d’effectuer les principales actions suivantes en fonction des niveaux :

# Veille

* Liste des équipements techniques et positionnement de leurs TGBT
* Plan d’implantation des pompes
* Plan et liste des rondes de surveillance des équipements techniques
* Maintenance des équipements
* Curage des réseaux d’assainissement
* Vérification régulière du stock et approvisionnement compléments si nécessaire.

# Veille renforcée

* + - État des lieux des pompes qui sont en arrêt ou en défaut.
    - Contrôle des flexibles et vannes au niveau des jonctions entre les égouts publics et privés.
    - Vérification des moyens de pompage disponibles en stock et identification des moyens nécessaires incluant les coordonnées des possibles fournisseurs

# Niveau 1

* Inventaire des travaux en cours impactant la vulnérabilité à la crue, et conduite des actions pour y palier (arrêt des travaux, mise en sécurité, achèvement accéléré suivant les cas).
* Communication au groupe de commandement de la liste des équipements critiques hors services
* Information des entreprises de la possible interruption des activités en cours et de mobilisation de leur astreinte.
* Approvisionner les matériaux, matériels et matériaux nécessaires aux travaux de protection bâtiment, pré-positionnement opérationnel si possible.
* Dès le début de cette phase, localiser les zones de sous-sol où de l’eau stagne au sol ou ruisselle le long des murs. Cet état sera régulièrement mis à jour par des rondes.
* Surveillance du niveau de charge des réseaux EU et EP.
* Ébauche du planning de roulement des personnels sur 72h.
* Information des personnels de leur possible mobilisation.
* Surveillance, rondes et maintenance renforcée des équipements critiques.

# Niveau 2

* + - Mobilisation des personnels à leur poste de travail ou en disponibilité à leur domicile, suivant le planning de roulement.
    - Engagement des travaux de protection du bâtiment réalisables sans impacts sur l’accueil du public.
    - Mobilisation des astreintes des entreprises en supplément du fonctionnement normal et rondes renforcées
    - Instructions aux entreprises sur les conditions de poursuite de leur activité ou leur interruption.
    - Élaboration des scénarios de marche dégradés suivant l’avancement des travaux et l’état des installations,

# Niveau 3

* + - Mise en œuvre des scénarios de marche dégradée, notamment mise hors tension des équipements non critiques, protection ou démontage de ceux- ci.
    - Mobilisation de l’astreinte crue (personnels Louvre et prestataires électriciens)
    - Rondes journalières
    - Installation d’alimentation provisoire selon besoins des différents corps d’état
    - Consignation et mise en sécurité des circuits (circuits normaux, ascenseurs, escaliers mécaniques…) avant la crue.

|  |  |
| --- | --- |
| **Niveau PPCI 2016** | **Principales actions engagées** |
| **Veille** | Vérification quotidienne du niveau de la Seine au Pont d'Austerlitz sur le site Vigicrues. |
| Mise à jour du PPCI en continu. |
| Veille réglementaire et technique sur les moyens de protection contre les inondations. |
| **Veille ren- forcée**  ***28,42 m NGF*** | Transmission du niveau de veille renforcée à la Direction générale et aux responsables des groupes opérationnels. |
| Vérification quotidienne du niveau de la Seine au Pont d'Austerlitz sur le site Vigicrues. |
| Analyse des données de prévision. |
| Vérification du planning des évènements exceptionnels et des interventions sensibles. |
| **Niveau 1**  ***29,12 m NGF*** | Transmission du bulletin d'information à la liste de diffusion PPCI. |
| Inventaire des moyens à disposition et des ressources nécessaires. |
| Vérification des effectifs présents. |
| Inventaire des œuvres présentes au coffre et en transit aux acquisitions. |
| Préparation des plannings des volontaires métiers. |
| Information des prestataires. |
| Mise en place de l'équipe anticipation : préparation de la cellule de crise |
|  | Transmission au Président-Directeur du seuil d’alerte. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Niveau 2**  ***30,50 m NGF*** | Mise en place de la cellule de crise et information du CODIR. |
| Suivant les prévisions d’évolutions du phénomène et des constats concer- nant le patrimoine et le fonctionnement des équipements techniques : déci- sion de fermeture partielle du musée au public et de l’évacuation des oeuvres |
| **Niveau 3**  ***31,00 m NGF*** | Fermeture du musée au public. |
| Arrêt des activités normales au profit des opérations de sauvegarde, de mise en sécurité et de logistique.  Déclenchement du PPCI et évacuation des œuvres |
| Mise en place des équipes en 3x8. |
| **Niveau 4**  ***32,50 m NGF*** | Ordre d'arrêt des évacuations. |
| Mise en sécurité du site. |
| Renvoi des équipes. |
| Attente de la décrue. |
| **Reprise d'activité** | Rappel des agents sur site.  Remise en état progressif du site en vue de la réouverture au public |

*Ce document n’est qu’un extrait du PPCI du musée du Louvre. Il pourra évoluer en fonction de ses mises à jour et ainsi faire évoluer l’organisation et les actions à mettre en œuvre par le titulaire.*